

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 10 janvier 2006 à 19h30.**

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette  
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat  
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin  
Siège no 4 Monsieur Mario Breton  
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne  
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur Herman Bolduc, maire, salue les membres du conseil.

En l'absence du caméraman, la présente session n'est pas télédiffusée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2006-01-01**

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 24 autres items :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 DÉCEMBRE 2005 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 12 ET 21 DÉCEMBRE 2006

**LÉGISLATION**

4. COMPTEUR D'EAU : CHANGEMENT LECTEURS BRISÉS

**AQUEDUC – ÉGOUTS - ORDURES**

5. PROJET DE RÈGLEMENT TRAITANT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX
6. NOMINATION D'UNE PERSONNE DESIGNÉE

7. RESOLUTION D'APPUI : MUNICIPALITE DE COURCELLES  
– COURBE DE LA ROUTE 108 – RIVIERE AUX BLEUETS

#### URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8. RENCONTRE : ÉTUDE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME  
AVEC MADAME LOUISE ROY
9. CONCEPTION DU SITE WEB
10. GROUPE GLD : OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
  - 1) DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME FIMR  
ET PLAN D'INTERVENTION
  - 2) MISE EN CONFORMITE DU RESEAU D'AQUEDUC
  - 3) CONDUITE DE 10 POUCES
  - 4) PUIITS ET SYSTEME DE CONTROLE

#### FINANCES-GESTION DES SERVICES

11. SOCIETE QUEBECOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX :  
REFINANCEMENT DE L'OBLIGATION – SERIE BI
12. ADHÉSION : QUÉBEC MUNICIPAL
13. COMPTES DU MOIS

#### TRAVAUX PUBLICS

14. DEBROUSSAILLAGE DES FOSSES POUR L'ANNEE 2006
15. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

#### PERSONNEL

16. COMPAGNONNAGE : OPERATEUR EN EAU POTABLE
17. CURRICULUM VITAE : MONSIEUR PATRICK ROY
18. EMPLOYE DE BUREAU : ADOPTION NEGOCIATIONS 2006

#### INFORMATION

19. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES A LA MRC
20. RAPPORT DU DELEGUE A LA REGIE INTERMUNICIPALE
21. FERMETURE DU BUREAU DE POSTE LES FINS DE  
SEMAINES – SECTION CASIER POSTAL

22. ASSOCIATION BENEVOLE BEAUCE-SARTIGAN INC. :  
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

23. CORRESPONDANCE

24. AUTRES ITEMS

- AFFICHAGE : POSTE CHEF D'ÉQUIPE
- DEMANDE COGÉCO CÂBLE : INSTALLATION DU CABLE NEUVIEME RANG
- INSTALLATION LUMIERE DE RUE FACE AU 420 RANG 9 : CHOIX DE POTEAU
- SUIVI : CAMION # 2
- GARAGE AU 289 SHENLEY OUEST : AMENAGEMENT PARTIE BUREAU

25. PERIODE DE QUESTIONS

26. CLOTURE DE LA SESSION

3. **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 DÉCEMBRE 2006 ET DES SESSIONS SPÉCIALES DU 12 ET 21 DÉCEMBRE 2005**

2006-01-02

**Considérant** que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 6 décembre 2005 et des sessions spéciales du 12 et 21 décembre 2005 ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière.

4. **COMPTEUR D'EAU : CHANGEMENT LECTEURS BRISÉS**

L'automne dernier, lors de la lecture des compteurs d'eau, certains lecteurs étaient défectueux. Après avoir consulté le fournisseur celui-ci nous a confirmé que les lecteurs « touch-pad » pouvaient être incompatibles avec les anciens compteurs. Étant donné que le règlement 18-2002 ne traite pas de ce problème, la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière demande l'avis des membres du conseil.

Après délibérations, les membres du conseil demandent à la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière de faire vérifier les anciens lecteurs par un professionnel en électronique puis de faire installer aux frais de la municipalité des compteurs et lecteurs compatibles chez les contribuables visés.

5. **PROJET DE RÈGLEMENT TRAITANT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Tel qu'exigé par la loi, le projet de règlement suivant est présenté pour son adoption à la session régulière du 7 février 2006 :

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**AVIS DE MOTION**

Le conseiller Monsieur Denis Champagne  
a donné un avis de motion pour l'adoption d'un règlement traitant de la  
rémunération des élus municipaux ;

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 47-2006**

---

**RÈGLEMENT TRAITANT DE LA  
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

---

**Considérant** que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a présenté lors de la session régulière tenue le 10 janvier 2006, le projet de règlement 47-2006 ayant pour objet la rémunération de base ainsi que l'allocation de dépenses des élus municipaux ;

**Considérant** que la rémunération actuelle et projetée se lisent comme suit :

	<b>Rémunération actuelle des membres</b>	<b>Rémunération projetée</b>
<b>MAIRE</b>		
Rém. annuelle	4500.00\$	4603.50\$
All. de dépenses annuelles (1/3 de la rémunération totale)	2250.00\$	2301.75\$
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>6750.00\$</b>	<b>6905.25\$</b>
<b>CONSEILLERS</b>		
Rém. annuelle	1500.00\$	1534.50\$
All. de dépenses annuelles (1/3 de la rémunération totale)	750.00\$	767.25\$
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>2250.00\$</b>	<b>2301.75\$</b>

**Considérant** que la rémunération proposée sera indexée selon le taux de la Régie des Rentes du Québec pour chaque exercice financier ;

**Considérant** que le présent règlement est rétroactif au 01 janvier 2006 ;

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi ; il abroge, annule et remplace le règlement numéro 02-2000.

## **6. NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE**

**2006-01-03**

**Considérant** que la *Loi sur les compétences municipales* (P.L. 62), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, abroge les dispositions du Code municipal concernant les rôles et responsabilités des inspecteurs agraires;

**Considérant** qu'elles sont remplacées par la section IV de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les « *clôtures mitoyennes, fossés mitoyens, fossés de drainage et découverts* » ;

**Considérant** que chaque municipalité locale doit maintenant désigner une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à cette section de loi ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité

**QUE** ce conseil désigne Monsieur Nicol Laplante pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales sur tout le territoire de la municipalité contre un dépôt (acompte) de 100 \$ est exigé au demandeur avant le déplacement de la personne désignée ;

**QUE** la rémunération et les frais admissibles de Monsieur Nicol Laplante sont les suivants :

- ouverture du dossier : 50 \$
- pour le travail de la personne désignée (vacation sur les lieux, au bureau de la publicité des droits, préparation et transmission de rapport, ordonnance, etc.) : 30\$/hres
- déboursés divers (frais pour services professionnels (avocats, agronomes, ingénieurs, etc.), transmission de documents, bénéfices marginaux de la personne désignée, etc. : selon les coûts réels
- Frais de déplacement : 0.35 \$/km

**QUE** Monsieur Nicol Laplante, personne désignée, fournisse à la municipalité toutes pièces justificatives (originaux) de ses dépenses concernant ladite demande ;

**QUE** la rémunération et les frais de la personne désignée, Monsieur Nicol Laplante, sont payés par les personnes trouvées en défaut. Si personne n'est en défaut, ils sont payés par le requérant ayant initié la demande. S'il s'agit de travaux mitoyens ou en commun, ils sont payés par toutes les parties intéressées, si toutes sont trouvées en défaut.

**7. RÉSOLUTION D'APPUI : MUNICIPALITÉ DE COURCELLES – COURBE DE LA ROUTE 108 – RIVIÈRE AUX BLEUETS**

**2006-01-04**

**Considérant** que la municipalité de Courcelles demande notre appui dans leur requête auprès des autorités pour l'apport de correctifs (ajout d'une troisième voie) à la courbe de la route 108 – Rivière aux Bleuets à la hauteur du 425 de la route 108 ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de Courcelles dans leur requête.

**8. RENCONTRE : ÉTUDE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AVEC MADAME LOUISE ROY**

Une rencontre aura lieu le 18 janvier 2006 à 19h30.

**9. CONCEPTION D'UN SITE WEB**

**2006-01-05**

**Considérant** que les concepteurs de la page web demandent que les membres du conseil se prononcent sur la maquette réalisée ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter tel que présenté la maquette de la page web.

Pendant les délibérations, les membres du conseil ont nommé Messieurs Richard Vermette (conseiller au siège numéro 1) et Luc Poulin (conseiller au siège numéro 3) responsables pour la réalisation d'un plan d'aménagement du deuxième étage de l'Hôtel de Ville.

**10. GROUPE GLD : OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**1) DEMANDE DE SUBVENTIONS AU PROGRAMME FIMR ET PLAN D'INTERVENTION**

**2006-01-06**

**Considérant** que le Groupe GLD Experts-Conseils nous a fait parvenir une offre de services pour la réalisation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme FIMR (2 projets) ainsi qu'un plan d'intervention (obligatoire) ;

**Considérant** que ladite offre de services comportent les éléments suivants :

**1.0 Demande de subvention au programme FIMR :**

Deux projets retenus :

.1 mise en conformité du réseau d'aqueduc (serpentins au réservoir) et conduite de 250 mm depuis le réservoir jusqu'à la rue Principale ;

.2 réfection du réseau d'aqueduc et d'égout rue Principale Ouest.

**Méthodologie :**

- .1 Revue du projet.
- .2 Rencontre avec le client pour valider l'ensemble du dossier.
- .3 Mise à jour de l'estimation des coûts si requis.
- .4 Formulaire FIMR et annexes.
- .5 Coordination et remise finale à la municipalité.

**POUR LA SOMME FORFAITAIRE DE 5 000\$ (TAXES EN SUS)**

**2.0 Plan d'intervention :**

(Un plan d'intervention est obligatoire lorsque la municipalité désire utiliser des argents du programme FIMR ou de retour de la taxe sur l'essence pour des travaux correctifs sur ses réseaux d'aqueduc et d'égout ou encore pour la voirie locale.)

**Méthodologie :**

- .1 Recherche des informations à l'interne.
- .2 Entrevue avec le contremaître municipal.
- .3 Mise à jour des plans d'ensemble d'aqueduc et d'égout.
- .4 Analyse et évaluation de chacune des rues et priorisation.
- .5 Rapport et plan d'intervention.
- .6 Présentation finale au client et coordination.

**POUR LA SOMME DE 6 500\$ (TAXES EN SUS)**

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de retenir les services du Groupe GLD Experts-Conseils pour la réalisation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme FIMR (2 projets) au coût de cinq milles dollars (5 000) taxes en sus ainsi qu'un plan d'intervention au coût de six milles cinq cents dollars (6 500) taxes en sus.

**2) MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

Ce point est remis à une date ultérieure.

**3) CONDUITE DE 10 POUCES**

**2006-01-07**

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de retenir les services du Groupe GLD Experts-Conseils pour l'offre de services suivante :

**1.0 Conduite de CT :**

Confection des plans et devis pour construction dans les éléments suivants :

- Aménagement extérieur ;
- Mécanique municipale ;
- Contrôles ;

- Électricité.

<b>Coût :</b> Ingénieur senior :	14h à 100 \$	1 400 \$
Technicien principal :	28 h à 75 \$	2 100 \$
Technicien intermédiaire :	36 h à 55 \$	1 980 \$
Auxiliaire technique	6 h à 40 \$	<u>240 \$</u>
	Prix régulier (taxes en sus)	5 720 \$

**Prix spécial (taxes en sus) : 5 500 \$**

#### **4) PUIITS ET SYSTÈME DE CONTRÔLE**

Ce point est remis à une date ultérieure.

#### **11. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX : REFINANCEMENT DE L'OBLIGATION – SÉRIE BI**

**2006-01-08** **Considérant** que l'obligation : série BI viendra à échéance le 30 mars 2006;

**Considérant** que la municipalité a le choix de refinancer ou d'acquitter, en tout ou en partie, le solde d'un montant approximatif de 45 052.60\$ ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'acquitter au complet le solde dû par la municipalité pour la série BI.

#### **12. ADHÉSION : QUÉBEC MUNICIPAL**

**2006-01-09** Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'adhérer aux services de Québec Municipal (portail Internet) pour l'année 2006. Les coûts s'élèvent à trois cent seize dollars et trente-deux sous (316.32\$) taxes incluses.

#### **13. COMPTE DU MOIS**

**2006-01-10** Les comptes du mois de décembre sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2005 au montant de 92 831.05 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 13 821.04 \$, les comptes à payer représentent 58 082.56 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 20 927.45 \$.

**QUE** la facture de Monsieur Jean-Claude Champagne ne lui soit pas remboursée pour son examen de la vue exigé par la Société d'Assurances Automobile du Québec car selon les élus cette dite dépense est personnel;



**QUE** des informations soient prises auprès de Plamondon Camquip pour la facture de l'attache-femelle du « one-way » afin de savoir si celle-ci ne devait pas être transmise au Centre du Camion de l'Amiante et acquittée par les assurances de la municipalité ; De plus, les membres du conseil demandent de retenir le paiement dans l'attente du crédit des pièces retournées.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

### **Code municipal**

#### **Article 961**

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2005 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2006-01-10.

---

Edith Quirion, D. G. - Sec.-Trés.

## **14. DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS POUR L'ANNÉE 2006**

Après délibérations, les membres du conseil ont décidé de faire effectuer le débroussaillage pour les employés municipaux et/ou par un contribuable de notre municipalité.

## **15. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS**

**2006-01-11**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Dany Champagne pour le déneigement des trottoirs (sur demande des employés) au coût du quatre-vingt-dix dollars (90)/heure.

Monsieur Luc Poulin, conseiller au siège numéro 3, quitte la table des élus. Il est 21h30.

## **16. COMPAGNONNAGE : OPÉRATEUR EN EAU POTABLE**

Étant donné la démission de Monsieur Patrick Lachance, ce point n'a plus lieu d'être.

## **17. CURRICULUM VITAE : MONSIEUR PATRICK ROY**

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière présente et fait lecture du curriculum vitae de Monsieur Patrick Roy. Après délibérations, les membres du conseil demandent de garder en filière ledit curriculum vitae.

## **18. EMPLOYÉ DE BUREAU : ADOPTION NÉGOCIATIONS 2006**

2006-01-12

**Considérant** que pendant les prévisions budgétaires 2006, les conditions salariales des employés furent négociées ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité

**D'autoriser** Monsieur Herman Bolduc, maire, à signer le contrat de travail 2006 de Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière en ajoutant les clauses suivantes :

- Un montant forfaitaire de 30\$ est octroyé lors de la tenue d'une deuxième réunion dans le même mois ;
- Frais de déplacement : 0.40\$/km sur pièces justificatives
- Une augmentation salariale de 1 \$/heure.

**D'augmenter** le salaire de Madame Francine Talbot, Directrice Générale adjointe – Secrétaire-Trésorière adjointe, de 2,3 % selon la Régie des rentes du Québec.

#### **19. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC**

Aucune réunion ne fut tenue en décembre.

#### **20. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE**

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

#### **21. FERMETURE DU BUREAU DE POSTE LES FINS DE SEMAINES – SECTION CASIER POSTAL**

2006-01-13

**Considérant** que des actes de vandalisme ont été perpétrés au bureau de poste – section casier postal ;

**Considérant** que dans ces situations, la politique de Postes Canada est de fermer pour un certain temps la section vandalisée ;

**Considérant** que la maître de poste nous avise que la section des casiers postaux sera fermée :

- Du vendredi 19h30 au samedi 9h00 ;
- Du samedi 11h45 au lundi 8h45

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de refuser la fermeture de la section des casiers postaux les fins de semaines, tel que demandé par la maître de poste ; D'aviser la Sûreté du Québec d'accroître la surveillance dans cette période de la semaine et advenant de nouveaux actes de vandalisme, la municipalité propose d'installer une caméra de surveillance.

#### **22. ASSOCIATION BÉNÉVOLE BEAUCE-SARTIGAN INC. : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Le Comité des bénévoles de Saint-Honoré faisant partie de l'Association Bénévole Beauce-Sartigan Inc. demande une aide financière pour les paniers de Noël (aide alimentaire) distribués aux gens démunis de St-Honoré.

Après délibérations, les membres du conseil maintiennent le principe déjà édicté à l'effet que la municipalité ne contribue pas lorsque les commerces locaux sont sollicités comme c'est le cas dans le présent dossier.

### **23. CORRESPONDANCE**

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de décembre 2005. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

### **24. AUTRES ITEMS**

- **AFFICHAGE : POSTE CHEF D'ÉQUIPE**

Ce point est remis à une session ultérieure.

- **DEMANDE COGÉCO CÂBLE : INSTALLATION DU CÂBLE NEUVIEME RANG**

**2006-01-14** Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de demander à la compagnie Cogéco Câble d'installer les équipements nécessaires pour desservir les contribuables habitant dans la section urbaine du Neuvième rang.

- **INSTALLATION LUMIERE DE RUE FACE AU 420 RANG 9 : CHOIX DE POTEAU**

**2005-01-15** **Considérant** qu'Hydro Québec informe la municipalité que des frais approximatif de 800 dollars lui seront facturés pour la pose d'un fil duplex (120 volts) dans le poteau visé dans la première demande (résolution 2005-09-310) et pour la pose de la lumière de rue face au 420 du Neuvième rang et que le délai d'attente serait d'un mois ;

**Considérant** qu'Hydro Québec propose d'installer la nouvelle lumière de rue dans le poteau suivant ;

**Considérant** que cette proposition n'engendrerait aucun frais à la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de conserver la demande initiale et d'accepter de payer des frais pour la pose du fil duplex (120 volts).

- **SUIVI : CAMION # 2**

Monsieur Herman Bolduc, maire, donne un compte rendu de l'avancement des réparations du camion # 2 accidenté.

- **GARAGE AU 289 SHENLEY OUEST : AMENAGEMENT PARTIE BUREAU**

**2006-01-16** Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de retenir les services de l'entrepreneur Monsieur Sylvain Carrier ou encore Monsieur Ghislain Carrier, selon leur disponibilité, pour l'installation d'une porte séparant le bureau du futur chef d'équipe de la salle du comptoir familial (résolution 2005-04-99).

**25. PERIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de visiteurs, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**26. CLOTURE DE LA SESSION**

**2006-01-17** Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de mettre fin à la session. Il est 22h45.

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.